

## BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL



### **MIDI-PYRENEES**

Raisin de table - n°4

12 Avril 2012









Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.



### Aretenir

**EXCORIOSE** Période de risque en cours.

**ACARIOSE - ERINOSE** Observez vos parcelles. Période de sensibilité en cours.

**NOCTUELLES** Dégâts possibles avec l'humidité actuelle.

MILDIOU Stade de sensibilité atteint dans les situations les plus précoces.

Mais la maturité des œufs n'est pas atteinte en laboratoire.

**ANNEXE**: Note nationale Abeilles

### MÉTÉO

### Prévisions du 13 au 19 Avril 2012 (Source : Météo France pour le Tarn et Garonne)

	Ven	13	Sam	14	Dim	15	Lun	16	Mar	17	Mer	18	Jeu	19
Températures mini maxi	5	14	5	15	6	13	6	12	5	15	7	16	8	19
Tendances					-								" " " " " " " " " " " " " " " " " " " "	

### PHÉNOLOGIE

Stades	01	03	05	07	09	12	15	17		23	27	33	35	37		
	Bourgeon d'hiver	Bourgeon dans le coton	Pointe verte	Sortie des feuilles	Feuilles étalées	Grappes visibles	Grappes séparées	Boutons floraux séparés	Début floraison	Pleine floraison	Nouaison	Fermeture de la grappe	Début véraison	véraison	Début récolte	Fin récolte
Précoces *																
Tardives **																

<sup>\*</sup> variétés à débourrement précoce : CHASSELAS, DANLAS, CENTENNIAL SEEDLESS

L'hétérogénéité du développement des bourgeons perdure sur la flèche, avec des différences par secteurs. Pas de risques de gelées de printemps annoncés cette semaine.

Directeur de publication : **Jean-Louis CAZAUBON** Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Midi-Pyrénées BP 22107 - 31321 CASTANET TOLOSAN CX Tel 05.61.75.26.00 - Fax 05.61.73.16.66

BP 22107 – 31321 CASTANET TO Tel 05.61.75.26.00 – Fax 05.61.73 Dépôt légal : à parution ISSN en cours









BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL - RAISIN DE TABLE N° 4 DU 12 AVRIL 2012 - Page 1/3

<sup>\*\*</sup> variétés à débourrement tardif : MUSCAT de HAMBOURG, RIBOL, ALPHONSE LAVALLEE, ITALIA



### Excoriose

#### Situation dans les parcelles

Aucun symptôme n'est signalé par les producteurs observateurs du réseau de surveillance ni sur l'aire de production, mais les conditions climatiques actuelles et à venir (temps humide) favorisent le développement de la maladie.

<u>Évaluation du risque</u>: La période de sensibilité est toujours en cours (au moins jusqu'au stade 09 feuilles étalées). Le risque est présent avec les prochains passages pluvieux.

### ERINOSE - ACARIOSE

### Situation dans les parcelles

Encore pas de symptômes observés dans les parcelles.

<u>Évaluation du risque</u>: Observez et repérez les parcelles touchées en 2011. La période de risque est en cours et le risque est accentué par l'hétérogénéité du débourrement et les conditions climatiques fraîches peu favorables au développement rapide de la végétation.

### Noctuelles

#### Situation dans les parcelles

On observe peu de dégâts jusqu'à présent. Mais certaines parcelles sont sensibles, notamment celles proches de bois.

### • Éléments de biologie

Ces chenilles sont appelées vers gris. Elles mesurent 5 cm de long. Elles consomment le bourgeon au début du débourrement et jusqu'au stade 2-3 feuilles. Les dégâts apparaissent très rapidement. Ils entraînent un retard de végétation car le second bourgeon prend le relais du premier dévoré. Cela provoque, en outre, une réduction de la fertilité de la plante occasionnant ainsi une baisse de rendement.

L'activité de ces chenilles est favorisée par une température voisine de 10°C et une humidité élevée.

<u>Évaluation du risque</u>: Observez et repérez les parcelles touchées en 2011. Nous sommes dans la période de risque.



<u>Chenilles de noctuelles</u> Photo Sandoz

### MILDIOU

#### Suivi en laboratoire

A ce jour les échantillons ne montrent pas de signe d'évolution. La maturité des œufs n'est pas atteinte.

<u>Évaluation du risque</u>: La maturation des œufs est susceptible d'évoluer d'ici la semaine prochaine. Elle sera confirmée dans les prochains jours.

Dans quelques situations précoces, des variétés de raisin ont atteint le stade de sensibilité au mildiou (grappe visible).

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL - RAISIN DE TABLE N° 4 DU 12 AVRIL 2012 - Page 2/3











### 

### • Éléments de biologie

Au printemps, sur les parcelles attaquées l'année précédente, les premières contaminations s'opèrent à partir des spores contenus dans les cléistothèces présents sur le vieux bois.

En cas d'attaque importante une année, les contaminations primaires de l'année suivante peuvent donc se produire très tôt (dès le stade 5 à 6 feuilles étalées). La prise en compte de l'historique et de la sensibilité de vos parcelles doit vous permettre d'anticiper l'apparition des premiers foyers, dont la reconnaissance est souvent trop tardive (lorsqu'elles sont visibles, les tâches sont souvent déjà au stade sporulant ce qui signifie que la contamination s'est opérée 2 à 3 semaines plus tôt).

Lorsqu'il n'y a pas de précédent c'est le stade 15 (boutons floraux agglomérés) qui indique un début de sensibilité des variétés de raisin de table.

<u>Évaluation du risque</u>: Le niveau de risque est déterminé par la sensibilité de la variété et par l'historique de contamination de la parcelle :

- Pour les parcelles peu sensibles : la période de sensibilité n'a pas démarré.
- Pour les situations à haut risque = variétés sensibles (Centennial, Italia, Danlas, Exalta) ou parcelles à fortes attaques en 2011 : la période de risque démarre plus précocement que dans le cas de situations classiques, soit au stade feuilles étalées.

### Cochenille Lecanine

#### Situation dans les parcelles

Des remontées de populations de cochenilles ont été observées.

Évaluation du risque: Surveillez l'évolution de ce parasite et le niveau d'infestation de vos parcelles.

#### REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière raisin de table du Syndicat du Chasselas de Moissac et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne, le CEFEL, Qualisol et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL - RAISIN DE TABLE N° 4 DU 12 AVRIL 2012 - Page 3/3











### **Note nationale BSV**



## Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !

Cette note a été rédigée par un groupe de travail DGAl<sup>1</sup>, APCA<sup>2</sup>, ITSAP-Institut de l'abeille<sup>3</sup>, et soumise à la relecture du CNE<sup>4</sup>.

- 1-Direction générale de l'alimentation
- 2- Assemblée permanente des chambres d'agriculture
- 3- Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation
- 4-Comité national d'épidémiosurveillance dans le domaine végétal

Crédits photos et dessin : J. Jullien DGAI-SDQPV et ANAMSO (colza, p.2)



En butinant de fleur en fleur, les insectes pollinisateurs participent à la production de nombreuses cultures et contribuent aussi à la qualité des récoltes. À l'échelle mondiale, 80 % des plantes à fleurs se reproduisent grâce à ces insectes auxiliaires, en particulier aux abeilles.

#### Une démarche éco-responsable

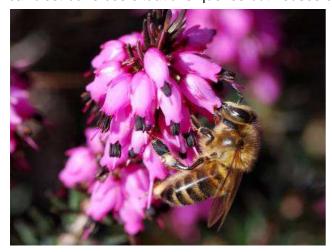
Les causes de dépérissement des abeilles sont multiples. La préservation de la santé du cheptel apicole implique la mise en place de bonnes pratiques au niveau de :

- la gestion des ressources alimentaires des abeilles ;
- la maîtrise des risques sanitaires du cheptel ;
- l'utilisation raisonnée des produits phytopharmaceutiques en protection des cultures.

Face à ces risques, les pouvoirs publics ont renforcé les études écotoxicologiques, la réglementation, ainsi que les contrôles sanitaires et phytosanitaires visant à protéger les insectes pollinisateurs.

#### Les voies d'intoxication

Des empoisonnements d'insectes pollinisateurs peuvent se produire quand les produits phytopharmaceutiques sont appliqués pendant la période de floraison ou lors de la production d'exsudats, car c'est dans ces situations que les butineuses sont les plus actives, tant sur les plantes cultivées que sur



les adventices. La contamination peut avoir lieu à deux moments (pendant et après le traitement phytosanitaire), par deux voies d'intoxication différentes (contact ou ingestion) :

- par contact : quand l'abeille est exposée directement à un produit dangereux, surtout aux heures chaudes de la journée ; se pose sur une fleur ou sur la végétation traitée avec un produit persistant ; reçoit des traînées de vapeurs ou de poussières toxiques au-dessus des plantations limitrophes de celles qui sont en fleurs ;
- par ingestion : quand l'abeille prélève du nectar ou du pollen sur des fleurs contaminées suite à une pulvérisation ; par l'utilisation avant floraison d'un produit rémanent ou systémique ; suite à un enrobage de

semence avec un produit systémique et persistant durant la floraison; ou enfin par des poussières d'enrobage insecticide émises lors de semis en l'absence de mesures appropriées de gestion des risques, telles que définies notamment dans l'arrêté interministériel du 13 janvier 2009.

Sur « e-phy », consultez la rubrique <u>ECOACS</u>



Base de données nationale sur les effets non intentionnels des produits phytosanitaires.

### Connaître les risques d'intoxication d'abeilles avant de traiter

Les professionnels de la production végétale et du paysage doivent impérativement connaître l'écotoxicité des produits phytosanitaires avant de les appliquer sur les cultures ou les zones non agricoles. La règle de base consiste à lire <u>l'étiquette du produit</u> figurant sur l'emballage (classement toxicologique, phrases de risque correspondantes). En complément, il est possible de consulter les <u>fiches de données de sécurité</u> <sup>1</sup> des produits phytopharmaceutiques et <u>l'Index phytosanitaire</u> de l'Acta, mis à jour chaque année.

Sur Internet, on peut aussi consulter avec intérêt le catalogue des produits phytopharmaceutiques et de leurs usages autorisés en France "e-phy"², dans lequel figure une rubrique appelée <u>Ecoacs</u> (voir encadré) sur les effets non-intentionnels sur les auxiliaires biologiques, dont l'abeille domestique. Enfin, la base <u>Agritox</u>³ renseigne sur les principales propriétés de « dangers » des substances actives.

- 1-http://www.quickfds.com ou http://www.phytodata.com
- 2-http://e-phy.agriculture.gouv.fr

3-Agritox est une base de données sur les propriétés physiques et chimiques, la toxicité, l'écotoxicité, le devenir dans l'environnement, la réglementation sur les substances actives phytopharmaceutiques. Elle a été créée par le département de phytopharmacie et d'écotoxicologie de l'Inra. 80 % des informations proviennent des dossiers de demande d'autorisation de mise sur le marché déposés par les industriels et validés par les experts aux niveaux français et européen, et 20 % sont de source bibliographique (www.dive.afssa.fr/agritox/index.php).

### Les bonnes pratiques phytosanitaires inscrites dans la réglementation en vigueur

### • Conditions d'utilisation des insecticides et acaricides à usage phytosanitaire



D'une façon générale, il faut noter que l'arrêté du 28 novembre 2003, paru au Journal officiel du 30 mars 2004, interdit tout emploi d'insecticides ou d'acaricides en période de floraison ou de production d'exsudats ; ceci afin de protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Par dérogation, l'emploi d'insecticides et acaricides en période de floraison ou de production d'exsudats est cependant possible dès lors que deux conditions sont respectées :

- 1. L'intervention a lieu <u>en dehors des périodes de butinage</u>, c'est-àdire tard le soir ou tôt le matin (les cultures n'étant pas visitées par les butineuses).
- 2. Le produit insecticide ou acaricide employé bénéficie d'une mention « abeilles ». L'arrêté définit en effet trois types de mention
- « abeilles » pouvant être attribuées aux insecticides ou acaricides :
- « Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles ».
- « Emploi autorisé au cours de périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence d'abeilles » ;
- « Emploi autorisé durant la floraison et au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence d'abeilles ».

### • Eviter les dérives lors des traitements

L'arrêté interministériel du 12 septembre 2006 impose aux applicateurs (professionnels agricoles, personnel des collectivités, particuliers) de mettre en œuvre des moyens appropriés pour éviter tout entraînement des produits phytopharmaceutiques en dehors des parcelles ou des zones traitées. Il convient dans ce cadre d'éviter toute dérive des produits vers les ruches et ruchers.

#### • Mesures anti-dérives lors du semis

L'arrêté interministériel du 13 janvier 2009 précise les conditions d'enrobage et d'utilisation des semences traitées par des produits phytopharmaceutiques en vue de limiter l'émission des poussières lors du procédé de traitement en usine.



N'hésitez pas à échanger avec les apiculteurs qui travaillent autour de vous et adaptez vos pratiques en leur demandant conseil vis-à-vis des abeilles. Sur cette photo, colonie peu populeuse après dérive.

### • Mélanges de produits phytopharmaceutiques dangereux pour les abeilles

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux pollinisateurs (effets possibles de synergies). Pour cette raison, il convient d'être extrêmement vigilant en matière de mélanges et de respecter l'arrêté ministériel du 7 avril 2010. Ce dernier prévoit dans son article 8 : que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, au sens de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 28 novembre 2003 susvisé, un délai de 24 heures soit respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoïdes et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoïdes est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthrinoïdes avec triazoles/imidazoles sont donc interdits en période de floraison et d'exsudation de miellat par les pucerons.

#### **A RETENIR**

- Pensez à observer vos cultures avant de traiter!
- Il est interdit de traiter en présence des abeilles, même si le produit comporte la mention « abeilles ».
- Périodes et conditions où la présence des abeilles est la plus propice sur vos cultures : dès que les températures sont supérieures à 13℃, la journée ensoleillée et peu ventée.
- Périodes et conditions où les abeilles sont peu présentes dans vos cultures : si les températures sont fraîches (<13℃), par temps nuage ux, pluvieux et par vent fort.

<u>Attention</u>: d'autres pollinisateurs sauvages sont présents sur des plages horaires plus larges au cours de la journée et sous des températures plus fraîches (par exemple, les bourdons). Par ailleurs, les abeilles peuvent être actives du lever du jour au coucher du soleil.

# Les bonnes pratiques pour favoriser l'activité des insectes pollinisateurs et pour maintenir des ressources alimentaires en dehors des périodes de floraison des cultures mellifères

 Avant toute prise de décision concernant une éventuelle intervention phytosanitaire, pensez à consulter le Bulletin de Santé du Végétal et à évaluer rigoureusement l'état phytosanitaire de la culture.

 Ne laisser jamais d'eau polluée par des substances actives chimiques autour des parcelles ou sur votre exploitation, les abeilles s'abreuvent et collectent de l'eau pour assurer le développement de leur colonie.

- Favorisez la présence des pollinisateurs pour la pollinisation de vos cultures en implantant des espèces mellifères autour de vos parcelles (bandes mellifères le long des cours d'eau et bord de champ, haies mellifères, CIPAN mellifères...). Rendez non attractifs pour les abeilles les couverts herbacés et fleuris entre-rangs dans la parcelle à traiter, par exemple en les broyant ou les fauchant. Pour ne pas que la flore mellifère devienne un piège pour les pollinisateurs, il est impératif que la dérive des traitements réalisés sur les cultures voisines soit évitée.
- Participez au maintien de l'apiculture sur votre territoire avec des cultures diversifiées et des rotations plus longues en intégrant des légumineuses ou des oléoprotéagineux dans votre assolement.
- Laissez des plantes messicoles s'implanter en bords de champs pour favoriser la biodiversité florale et mellifère.

ctez l'ADA (association de nambre régionale d'agriculture

Pour plus d'informations sur les abeilles et l'apiculture, contactez l'ADA (association de développement apicole) de votre région, le référent apiculture de la chambre régionale d'agriculture ou consultez le site internet de l'ITSAP-Institut de l'abeille www.itsap.asso.fr